

## Liste des pièces à fournir pour le dossier de PACS d'un français

<p>1) <b><u>Convention de PACS</u></b> signée par les deux partenaires de PACS, <i>Convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa n° 15726*02</i> disponible via le lien suivant : <a href="https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15726.do">https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15726.do</a></p>
<p>2) <b><u>Acte de naissance</u></b> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois de chaque partenaire,</p>
<p>3) <b><u>Pièce d'identité</u></b> (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie)</p>
<p>4) <b><u>Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune</u></b> dûment complétée et signée,  <i>Cerfa n°15725*02</i> disponible via le lien suivant : <a href="https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15725.do">https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15725.do</a></p>

**Si vous êtes divorcé(e)**, fournir également le **livret de famille** correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) avec mention du divorce (original + 1 photocopie).

**Si vous êtes veuf ou veuve**, fournir également :

- Le livret de famille correspondant à l'ancienne union portant mention du décès (original + 1 photocopie),
- Ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux avec mention du décès,
- Ou la copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux.